Centre de la petite enfance

La Grimace

Protocole et procédures pour les allergies et intolérances alimentaires au CPE La Grimace

Adopté par le conseil d'administration
le 16 septembre 2008

TABLE DES MATIÈRES

1- Introduction p. 3
2- Lexique p. 4
3- Procédures générales p. 5
4- Communications p. 5
5- La santé des enfants: une responsabilité partagée! p. 7
5.1- Responsabilités de la responsable de l'alimentation p. 7
5.2- Responsabilités de l'éducatrice titulaire p. 7
5.3- Responsabilités des autres éducatrices p. 8
5.4- Responsabilités des parents p. 8
5.5- Responsabilités du service de garde p. 9
5.6- Responsabilités du conseil d'administration p. 10
5.7- Responsabilités des remplaçantes p. 10
5.8- Sensibilisation des enfants p. 10
6- Les sorties p. 11
7- Les médicaments p. 12
8- Pouponnière: intégration des aliments nouveaux p. 14
9- Nourriture apportée de la maison p. 14
10- Procédure à suivre en cas de réaction anaphylactique p. 14
11- Mot de la fin p. 16

Annexes

A- Fiche nominale de l'enfant avec restrictions alimentaires p. 17
B- Certificat médical : réactions alimentaires p. 19
C- Formulaire d'autorisation pour l'administration des médicaments p. 21
D- Première communication avec les parents p. 22
E- Lettre-type aux parents du service de garde p. 23
F- Mémo / Rencontre avec le parent p. 24
G- Rappel aux parents d'enfants allergiques p. 25
H- Formulaire de consentement p. 26
I- Tableau d'intégration des aliments p. 27
J- Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance p. 29

Ce document a été adapté du *« Protocole et procédures pour les allergies et intolérances alimentaires en service de garde : Le Casse-noisette ».*

1- INTRODUCTION

Tout en préservant le plaisir de manger, les allergies et les intolérances alimentaires doivent être traitées consciencieusement afin d'éviter les risques de réaction. Au CPE La Grimace, l'intervention auprès des enfants allergiques est une responsabilité partagée entre les parents et l'équipe de travail. Les meilleurs moyens pour éviter les réactions allergiques demeurent la diffusion de l'information et la communication des renseignements. Si un enfant démontre des signes d'allergie ou d'intolérance alimentaire, il est essentiel que l'éducatrice et les parents s'informent mutuellement. Il nous apparaît également important de sécuriser les parents dont les enfants vivent avec des intolérances ou des allergies alimentaires.

Pour que des mesures soient prises au CPE, un avis médical est nécessaire. L'intervention médicale a pour objectif l'obtention d'un diagnostic précis permettant de déterminer le type de réaction alimentaire et de nommer le ou les allergènes à éviter afin d'élaborer une diète spécifique appropriée à l'enfant. Elle nous permettra aussi de connaître la médication requise dans le cas d'ingestion accidentelle d'un allergène.

La seule protection face aux allergies alimentaires est d'éviter tout contact avec l'allergène. Pour cette raison, le CPE La Grimace met en place ce protocole qui lui permettra d'exercer un contrôle efficace sur l'alimentation offerte aux enfants.

2- LEXIQUE

Allergène: Substance dont la pénétration dans certains organismes peut déclencher une réaction allergique se manifestant de diverses façons, entre autres, par l'asthme, le rhume des foins, l'eczéma, les réactions alimentaires variées et l'anaphylaxie.

Allergie: Réaction d'hypersensibilité à une substance qui est inoffensive pour la plupart des individus et qui met en cause le système immunitaire. C'est une réaction immédiate (rapide après l'ingestion de l'aliment) ou retardée. Elle a lieu même en présence d'une très petite quantité.

Anaphylaxie ou réaction anaphylactique: Réaction allergique grave qui évolue rapidement et qui peut provoquer des symptômes à plusieurs endroits sur le corps et dans l'organisme (réaction généralisée). Cette réaction peut engendrer des difficultés respiratoires et de circulation sanguine. Elle peut mettre la vie en danger et nécessite une intervention urgente.

Antihistaminique: Médicament (Benadryl, Allernix, Allerdryl, Réactine, etc.) qui sert à réduire ou à éliminer les effets de l'histamine, une substance chimique libérée dans le corps qui, entre autres, provoque les symptômes.

Choc anaphylactique: Réaction allergique grave qui implique une chute de la tension artérielle et la perte de connaissance. Le choc anaphylactique peut mener au décès en l'absence de traitement.

Epinéphrine ou adrénaline: L'adrénaline est une hormone normalement sécrétée par les glandes surrénales qui permet à l'organisme de répondre au stress. Elle est utilisée comme médicament d'urgence lors d'une réaction allergique grave. Toute personne souffrant d'une allergie alimentaire à risque d'anaphylaxie devrait toujours en avoir sur elle sous forme d'auto-injecteur (Epipen ou Twinject).

Intolérance alimentaire: Incapacité de supporter un aliment en quantité tolérée par les autres individus. L'intolérance ne met pas en cause le système immunitaire et, généralement, de petites quantités peuvent être tolérées sans problème. Elle affecte plutôt le système digestif (par exemple: mauvaise digestion du lactose du lait). La sévérité des symptômes dépend de la quantité d'aliment ingérée.

Réaction alimentaire: Symptômes provoqués par l'ingestion d'un aliment ou d'un additif alimentaire en raison d'une allergie, d'une intolérance ou d'une autre réaction (acidité, amine, etc.).

Système immunitaire: Ensemble des mécanismes du corps qui combattent les infections et les maladies incluant les anticorps (comme les IgE) qui cherchent à détruire ce qui est néfaste pour l'organisme.

Urticaire: Éruptions cutanées caractérisées par une démangeaison importante, le gonflement et la rougeur (avec parfois un centre blanchâtre, comme des piqûres d'orties).

3-PROCÉDURES GÉNÉRALES

Le CPE La Grimace doit assurer le traitement efficace des données inscrites au dossier de l'enfant concernant la santé, les allergies et les intolérances.

Des précautions particulières doivent être prises pour identifier les cas d'allergies et d'intolérances, et ce, à différents niveaux:

- Avec les parents et le personnel administratif lors de l'inscription des enfants.
- Avec tout le personnel de l'installation lors de la rencontre de parents.
- Avec la responsable de l'alimentation.
- Avec le personnel éducateur lors de remplacements.
- En affichant dans chaque local, dans la cuisine et dans la salle du personnel, la photo et la description des restrictions et des réactions possibles.

Le CPE La Grimace doit toujours tenir compte des allergies alimentaires dans la préparation des repas et des collations, lors des activités spéciales et des sorties, lorsqu'un enfant allergique lui est confié.

Au CPE La Grimace, la nourriture, pour tout enfant ayant un certificat médical, est servie dans la vaisselle blanche.

De plus, la couleur du papier d'affichage correspond au type de réaction alimentaire:

Rouge : Allergie à risque d'anaphylaxie
Orange : Allergie sans risque d'anaphylaxie
Jaune : Intolérance

4- COMMUNICATIONS

Procédures avant l'arrivée de l'enfant

À la première visite du parent lors de l'inscription:

- Remplir et obtenir la fiche nominale de l'enfant sur laquelle est incluse une photographie récente de l'enfant, la liste de ses allergies ainsi que les mesures à prendre en cas de réactions allergiques (annexe A).
- Demander de fournir les médicaments d'urgence (auto-injecteur d'épinéphrine ou autres) accompagnés du certificat médical (annexe B).

Note: Lorsqu'un enfant souffre d'allergies ou d'intolérances, une confirmation écrite du médecin traitant est requise sur le certificat médical. Cette confirmation doit contenir tous les renseignements inhérents au traitement et aux procédures à suivre en cas d'urgence.

- Obtenir une autorisation écrite du parent afin de permettre au CPE d'utiliser l'auto-injecteur d'épinéphrine en cas de besoin (annexe C).
- Suggérer que l'enfant allergique possède un bracelet MédicAlert ou l'équivalent qu'il portera en tout temps.
- Évaluer avec les parents la composition du menu en fonction des restrictions alimentaires.

Note: Si un enfant développe une allergie ou une intolérance alors qu'il fréquente déjà le service de garde, la démarche suivante devra être enclenchée le plus tôt possible.

Première fiche de communication adressée à l'ensemble des parents (annexe D):

En début d'année, alors que la majorité des nouveaux enfants sont intégrés au CPE, les parents recevront une première communication concernant les différentes procédures en vigueur au service de garde dont la politique d'intégration des enfants ayant des allergies ou intolérances alimentaires. Chaque parent sera donc mis au courant, grâce à cette première communication, des éléments relatifs à la sécurité des enfants allergiques.

Procédures avant ou au moment de l'arrivée de l'enfant:

- Inscrire dans le local de l'enfant, à la cuisine et dans la salle du personnel, le nom de l'enfant et de son allergie ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique.

- Prévoir les repas au menu qui devront être remplacés ainsi que ceux qui seront offerts en substitution.

Rencontre de parents

Lors de la rencontre de parents en début d'année, l'éducatrice prendra un temps pour expliquer:

- Les mesures, procédures et protocoles de prévention adoptés par le service de garde.
- Les types d'allergies présentes au sein du service de garde.
- Les attitudes individuelles et collectives à adopter.

Distribution de feuillets d'information

Au besoin, le CPE La Grimace pourra distribuer des feuillets d'information aux parents concernant les allergies alimentaires et les intolérances. Il pourra:

- Informer l'ensemble des parents des aliments qui sont interdits au service de garde et des raisons de ces choix.
- Apporter une attention particulière aux communications lorsque se déclarent de nouvelles allergies ou intolérances.
- Distribuer des formulaires de mise à jour, aux parents des poupons, lors de l'introduction de nouveaux aliments.

5- LA SANTÉ DES ENFANTS : UNE RESPONSABILITÉ PARTAGÉE!

5.1 Responsabilités de la responsable de l'alimentation

- Proposer des menus qui tiennent compte des exigences alimentaires des enfants avec restrictions alimentaires et prévoir conséquemment l'achat des aliments.
- Cuisiner et préparer les aliments en évitant la contamination et en sachant contrôler les allergènes.
- Dresser, mettre à jour et connaître la liste des aliments interdits au service de garde.
- Systématiser les mesures d'hygiène : le lavage des mains entre chaque manipulation, le nettoyage et la désinfection régulière des surfaces de travail et toutes autres mesures nécessaires.
- S'assurer que les photos et les particularités de chaque enfant avec restrictions alimentaires soient affichées bien à la vue dans la cuisine et mises à jour régulièrement.
- Identifier les ustensiles et la vaisselle qui seront uniquement utilisés pour la préparation des aliments des enfants allergiques.
- Préparer les aliments pour les enfants allergiques avant le repas des autres enfants.
- Aux collations et au dîner, assurer le transport du lait et de la nourriture dans le local où se trouve l'enfant allergique pour éviter la contamination par des allergènes et procéder, avec l'éducatrice, à une vérification des ingrédients contenus dans la nourriture.
- Connaître les sources d'allergènes cachés.
- Faire un suivi auprès des fournisseurs quant aux allergies et à la contamination du produit et des aliments.
- Fournir de la vaisselle blanche et des ustensiles pour les enfants ayant des allergies (doivent être sur le chariot dès le départ de la cuisine).
- Apporter le repas de l'enfant allergique en même temps que le chariot puisque cet enfant sera servi en premier.
- Si la vaisselle blanche est vide cela signifie que l'enfant allergique peut manger la même chose que les autres.
- Lors des sorties, placer le repas de l'enfant allergique dans un sac séparé et identifié à son nom.

5.2- Responsabilités de l'éducatrice titulaire

- Organiser une réunion avec les parents de l'enfant, l'éducatrice titulaire et la responsable de l'alimentation puis faire un suivi lors d'une réunion d'équipe. Il doit y avoir une rencontre chaque fois qu'il y a des changements importants.
- Connaître les signes et symptômes d'une réaction allergique, connaître et savoir appliquer le protocole mis en place et être en mesure d'administrer les traitements adéquats.
- En cas de doute lors d'un repas ou d'une activité, vérifier deux fois plutôt qu'une les ingrédients contenus dans la nourriture de l'enfant allergique avec la responsable de l'alimentation.
- Lors de son absence, l'éducatrice titulaire doit s'assurer de la mise en place et de l'application des mesures à prendre auprès de la remplaçante en transmettant, entre autres, toute l'information nécessaire relative aux allergies alimentaires dans le groupe et au déroulement de la journée.

- Surveiller et vérifier les dates de péremption des auto-injecteurs afin d'avertir les parents d'un remplacement prochain.
- Voir à la propreté du local et des enfants après les repas et les collations.
- Voir à changer les vêtements souillés par la nourriture de tout enfant.
- Choisir des aliments ou des contenants de nourriture sûrs pour les activités de bricolage ou de cuisine (éviter au besoin les œufs de Pâques, pâtes alimentaires avec œufs, peinture avec du Jell-O, crayons de cire avec soya, etc.).
- Sensibiliser l'ensemble des enfants du groupe aux allergies alimentaires et à l'importance de n'échanger entre eux ni nourriture ni ustensiles (causerie, histoire, etc.).
- Faire preuve de vigilance lorsque l'éducatrice mange différemment des enfants.
- Apporter à chaque sortie, la trousse de survie de l'enfant.
- Privilégier les récompenses non alimentaires et n'offrir à l'enfant allergique que des aliments sécuritaires.
- Vérifier le contenu de toute huile ou crème solaire, de tout savon ou autre produit d'hygiène qui pourraient contenir noix, œufs, amande, lait, etc.
- Prévenir les parents d'une nouvelle réaction de l'enfant allergique même si celle-ci fait référence à une intolérance.
- Ne donner aucun aliment à l'enfant allergique, s'il n'est pas servi dans la vaisselle blanche.
- Vérifier les dates de péremption des médicaments (Epipen, Benadryl, etc…), à tous les mois.
- Aviser les parents, un mois à l'avance, de la date de péremption du médicament (pour leur permettre de renouveler celui-ci).

5.3- Responsabilités des autres éducatrices

Tous les membres du personnel, y compris les remplaçantes doivent:

- Comprendre et appliquer le protocole mis en place par le service de garde.
- Connaître les signes et les symptômes des allergies et des intolérances, savoir utiliser l'auto-injecteur et appliquer les mesures d'urgence adéquates.
- Lors d'un remplacement ou de l'absence de l'éducatrice titulaire, s'assurer que l'information sur les particularités de l'enfant allergique soit transmise à l'éducatrice remplaçante.
- Être vigilante lorsque de la nourriture provenant de la maison est apportée au CPE.

5.4- Responsabilités des parents

Le parent a la responsabilité d'assurer certains suivis auprès de l'équipe du service de garde et surtout, de participer activement à l'établissement et au maintien d'une collaboration entière et transparente avec elle. Le service de garde pourrait se réserver le droit de refuser l'accès à un enfant allergique diagnostiqué dont le parent aurait oublié d'apporter le médicament ou omis de remplacer un médicament expiré. Le parent doit:

- Fournir une liste des allergies connues et des symptômes s'y rattachant.
- Obtenir du médecin traitant et remettre au service de garde la (les) prescription(s) nécessaire(s) ainsi que toutes les informations utiles afin de démontrer le sérieux de l'allergie ou de l'intolérance.

- Remplir tous les documents requis par le service de garde (voir annexes) et fournir le matériel nécessaire (médicament, auto-injecteur, etc.).
- Fournir une autorisation de traitement, signée par le ou les parents, datée du début de l'entrée de son enfant au service de garde.
- Par écrit, maintenir la direction au courant de l'évolution des intolérances ou des allergies de son enfant et l'avertir de tout changement dans son dossier médical dès qu'il se produit.
- Informer la direction lorsqu'il pense que le protocole du service de garde n'est pas appliqué correctement par un membre du personnel.
- Partager ses suggestions afin d'améliorer le protocole en place.
- Participer à la rencontre avec la titulaire du groupe afin de lui fournir toute l'information nécessaire à la sécurité de son enfant.
- Collaborer avec la responsable de l'alimentation pour l'élaboration de menus en suggérant ou en fournissant une liste de produits alimentaires utilisés par l'enfant ainsi que diverses recettes expérimentées par l'enfant.
- Vérifier les aliments du menu afin de s'assurer que ces aliments ont déjà été introduits dans l'alimentation de l'enfant.
- Avertir le CPE lors de l'introduction d'un nouvel aliment et des réactions survenues, le cas échéant.
- Lors d'un changement de groupe, s'assurer que l'éducatrice (accompagnée de l'enfant allergique, en fonction de son âge) informe tous les autres enfants du groupe des restrictions alimentaires nécessaires et des allergies de l'enfant.
- Lors des activités spéciales au service de garde, décider si l'enfant participera ou non à celles-ci.

Lorsque l'enfant allergique est absent du service de garde (vacances, maladie, etc.), aviser la direction, l'éducatrice et la responsable de l'alimentation pour faciliter la planification du repas et des collations.

- Fournir le médicament de l'enfant et noter sa date d'expiration, afin de pouvoir procéder sans délai au remplacement de celui-ci.
- Lors de la présence d'une remplaçante, par mesure de prévention supplémentaire, s'assurer dès l'arrivée le matin que le service de garde a bien informé la remplaçante que l'enfant a des allergies alimentaires et s'informer au besoin du déroulement de sa journée.

Par rapport à son enfant, le parent pourra:

- L'encourager à développer son autonomie face à sa condition et le responsabiliser, dès son plus jeune âge, à être franc, ferme et consistant face à ses allergies.
- En fonction de l'âge de l'enfant, lui montrer ou lui rappeler comment procéder à l'auto-injection d'épinéphrine.
- Voir à ce qu'il porte son bracelet médical (si désiré).
- Faire comprendre à l'enfant les dangers que représentent l'échange et le partage d'aliments.

5.5- Responsabilités du service de garde

Le service de garde agit à titre de ressource, de référence. Il est donc responsable de:

- Voir à l'application des mesures qui ont été adoptées et de s'assurer que chaque intervenant joue le rôle qui lui a été conféré pour la protection des enfants: responsable de l'alimentation, éducatrices, remplaçantes, parents, et autres employées.

- Rechercher, se procurer, diffuser et rendre disponible toute documentation pertinente qu'il pourra obtenir auprès des organismes spécialisés ou de référence en matière d'alimentation, d'allergies et d'intolérances.
- Voir à ce que les formations en lien avec la santé des enfants et les allergies alimentaires soient à jour pour tous les membres du personnel.
- Rassurer les parents de l'enfant allergique que toutes les mesures préventives seront appliquées.
- S'assurer de la mise à jour des listes d'enfants allergiques et ayant des restrictions alimentaires.
- S'assurer que tous les formulaires d'information portant sur l'enfant allergique soient remplis, transmis à l'éducatrice lors d'un changement de groupe et régulièrement mis à jour.

- Si nécessaire, lors d'un remplacement de l'éducatrice titulaire, s'assurer de la présence, de la proximité ou du soutien d'une éducatrice permanente.

- Aviser les remplaçantes de la présence d'allergies alimentaires ou autres dans son groupe.

5.6- Responsabilités du conseil d'administration

Le conseil d'administration est responsable de:

- Procéder, conjointement avec l'équipe du service de garde, à l'adoption du protocole.
- S'assurer de l'application du protocole et de sa mise à jour, le cas échéant.
- Inclure dans le protocole de gestion des plaintes du service de garde, une section spécifique concernant les allergies et les intolérances alimentaires puis s'assurer que les parents en soient informés.

5.7- Responsabilités des remplaçantes

- Dès l'arrivée au service de garde, s'informer de la présence d'enfants allergiques dans le groupe (ou dans le service de garde) et prendre connaissance des mesures à adopter.
- En tout temps, suivre le protocole et les consignes en matière de prévention, d'hygiène et de sécurité.
- Demander de l'aide, en cas de doute et d'incertitude, à un autre membre du personnel.

5.8- Sensibilisation des enfants

Il est entendu que l'enfant n'est pas du tout responsable de sa situation et ne doit ressentir aucune exclusion. Il est toutefois essentiel (en fonction de l'âge de l'enfant) de l'inclure dans le processus de sensibilisation et d'information ne serait-ce que pour développer son autonomie, pour qu'il puisse s'affirmer dans sa différence et pour créer une meilleure cohésion au sein de son groupe. Ainsi, il sera possible de mieux l'aider et de désamorcer ses craintes et ses peurs. Évidemment, il ne s'agit nullement de l'étiqueter! Mais, plus son allergie sera démystifiée, plus facile sera sa vie!

Ainsi, les adultes qui gravitent autour des enfants ont la responsabilité de:

- Informer et sensibiliser les enfants par rapport à l'allergie ou à l'intolérance présente au sein du groupe; en règle générale, les enfants prennent cette information au sérieux et collaborent volontiers.
- Planifier des activités en ce sens.
- Utiliser du matériel pédagogique prévu à cet effet : livres, pictogrammes, chansons, etc.
- Inviter l'enfant allergique à parler de son allergie aux autres enfants et à exprimer comment il la vit au quotidien (le faire verbaliser sur sa différence et ses émotions).

6- LES SORTIES

En tout temps, une seule personne est désignée comme responsable de cet enfant et s'assure de sa sécurité. Elle doit avoir sous la main le matériel requis pour les traitements d'urgence. Certaines consignes de sécurité sont relatives à n'importe quelle sortie:

- S'assurer que la trousse d'urgence de l'enfant soit complète et à jour : médicament(s), fiche nominale (annexe A), numéro d'assurance-maladie, copie du protocole d'intervention, papier, crayon, 0,50$ si on n'a pas de cellulaire, le tout dans un sac à la taille.
- Ajouter au dossard de l'enfant allergique une marque, un collant ou tout autre signe particulier pour spécifier les substances allergènes pouvant provoquer une réaction allergique.
- Rester vigilants à l'heure des repas: appliquer toutes les règles de prévention et d'hygiène quant à la consommation d'aliments, ne pas circuler avec de la nourriture, ne manger qu'à l'heure prévue des repas et des collations, ne pas échanger de nourriture.
- Procéder à une inspection visuelle des lieux afin de s'assurer que les enfants ne soient pas en contact avec des résidus de table ou des déchets pouvant contenir des allergènes (ex: arachides ou noix distribués dans les parcs ou au zoo).

Note: Lors d'une sortie, il est bon de prévoir plus d'un auto-injecteur d'épinéphrine et de s'assurer que la destination est à **distance raisonnable** d'un hôpital. Bien qu'en général une seule injection suffise, les symptômes peuvent réapparaître et d'autres injections peuvent alors s'avérer nécessaires afin de maîtriser une réaction. On peut administrer une deuxième dose après 10 à 15 minutes, ou avant, si les symptômes ne s'améliorent pas après la première injection. Une deuxième dose ne doit être administrée **que si l'on arrive pas à maîtriser la réaction allergique**, c'est-à-dire si la réaction persiste ou s'aggrave. Il faut aussi avoir l'autorisation du 9-1-1. Une respiration laborieuse ou une perte de connaissance sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée. Il peut être sécurisant de se rappeler qu'au Québec les techniciens ambulanciers sont autorisés à administrer les injections d'adrénaline.

Distribution du repas et des collations sur place

- Placer le repas de l'enfant allergique dans un sac séparé et identifié à son nom.
- S'assurer que l'adulte responsable de l'enfant allergique fasse lui-même la distribution du repas et des collations.

Fonctionnement général

L'éducatrice qui fait le service doit:

- S'occuper uniquement du pique-nique pour les enfants de son groupe.
- Avant de procéder au service, se laver les mains; s'il est impossible de se laver les mains, utiliser des lingettes humides ou en dernier recours du gel antiseptique.
- Mettre une nappe.
- Laver les mains des enfants (avec des serviettes humides, des débarbouillettes ou du gel antiseptique).
- Servir les enfants (l'enfant allergique est servi en premier, si le repas est différent).
- Nettoyer tous les enfants (visage, mains, vêtements) et s'assurer que tous les adultes accompagnateurs font de même.

7- LES MÉDICAMENTS

L'enfant dont l'allergie a été diagnostiquée devrait toujours avoir son (ses) médicament(s). Ainsi, en cas de besoin, le personnel du service de garde pourra l'administrer aux premiers signes d'alarme et dans les plus brefs délais.

Pour que le personnel puisse administrer un médicament à un enfant, le parent doit fournir une autorisation écrite (annexe C). Ce médicament doit absolument être prescrit par un médecin, l'étiquette du pharmacien en faisant foi.

Les antihistaminiques.

Au besoin, le médecin pourra prescrire un antihistaminique (Réactine, Benadryl, Allernix, Allerdryl, etc.) pour le traitement de symptômes mineurs d'allergie, tels que la rhinite (rhume des foins), les réactions locales d'urticaire, les piqûres de moustiques, l'eczéma, etc. Pour le dosage et le mode d'administration des antihistaminiques, l'adulte doit se fier aux recommandations du médecin inscrites sur le certificat médical.

Même si ces médicaments sont souvent disponibles sans ordonnance, le service de garde ne pourra les administrer si l'enfant ne possède pas d'ordonnance médicale à cette fin.

Il est important de noter que les antihistaminiques ne devraient jamais être utilisés comme médicaments d'urgence pour traiter un cas d'anaphylaxie; ils peuvent cependant être utilisés comme complément à l'épinéphrine.

L'épinéphrine

L'épinéphrine (ou adrénaline) est le médicament privilégié dans le traitement d'urgence des réactions allergiques graves. Il est conçu uniquement comme un traitement de soutien d'urgence et ne doit pas être considéré ou utilisé comme un remplacement des soins médicaux ou hospitaliers. Il est disponible sous forme d'auto-injecteur contenant 1 dose (Epipen) ou 2 doses (Twinject). L'information nécessaire sur leur utilisation et sur les compagnies qui les produisent est disponible par l'entremise du pharmacien ou du médecin. On peut également se procurer de l'information dans Internet, sur les différents sites d'associations, de produits pharmaceutiques et de groupes de soutien.

- Conserver l'auto-injecteur d'épinéphrine dans un endroit frais (à la température de la pièce et non au réfrigérateur) et sombre (l'épinéphrine est sensible à la chaleur et à la lumière), dans un endroit facilement accessible avec le nom de l'enfant visible sur la

prescription. Nous conseillons de le fixer sur le haut d'un panneau d'armoire à l'aide de velcro (l'étui opaque le protège de la lumière).

- Vérifier la date de péremption et prévoir le remplacement de l'auto-injecteur s'il n'est pas utilisé et qu'il est périmé. Ce médicament doit être disponible en tout temps et de façon rapide pour les personnes susceptibles de l'administrer.

Note: L'épinéphrine, sous format d'auto-injecteur, est accessible sans ordonnance, mais le service de garde ne pourra l'administrer si l'enfant ne possède pas d'ordonnance médicale à cette fin.

Les effets secondaires

Les bénéfices d'une injection d'épinéphrine au moment de l'anaphylaxie dépassent largement les inconvénients liés à son utilisation. Même si certains effets secondaires peuvent survenir après l'injection (rougeur ou pâleur, tremblements, étourdissements, faiblesse, mal de tête, nervosité ou rythme cardiaque rapide), cela ne doit en aucun cas freiner la volonté d'intervenir lorsque l'action est justifiée.

S'il n'existe pas de contre-indications à l'utilisation d'épinéphrine, il est toutefois important que le parent s'informe auprès de son médecin des précautions à prendre dans le cas d'un enfant atteint d'autres troubles de santé, comme l'arythmie cardiaque ou l'hypertension artérielle.

Injection et auto-injecteur

Comme tout médicament, il s'agit de bien lire le mode d'emploi et d'expliquer la méthode aux personnes concernées. Mais étant donné l'urgence de cette situation en particulier, il est recommandé d'organiser des exercices pour qu'en cas de besoin, l'injection puisse se faire de façon efficace et rapide. A cet effet, des auto-injecteurs de pratique sont disponibles auprès de certaines compagnies et organismes de soutien. Ces auto-injecteurs ressemblent à des vrais, mais ne contiennent ni médicament ni aiguille. Evitez de les conserver avec les vrais afin de ne pas les confondre.

8- POUPONNIÈRE: INTÉGRATION DES ALIMENTS NOUVEAUX

Il est toujours préférable pour le poupon que tout nouvel aliment soit introduit dans son alimentation par son parent, à la maison.

Lors de l'accueil d'un nouvel enfant, et plus particulièrement à la pouponnière, le parent est invité à remplir la fiche concernant les aliments déjà introduits dans l'alimentation (annexe I) et à la tenir à jour. Cette fiche revêt évidemment une importance particulière lorsque le poupon présente des signes d'allergies ou d'intolérances.

9- NOURRITURE APPORTÉE DE LA MAISON

Il est interdit, à toute personne de l'extérieur, d'apporter de la nourriture au service de garde. Aucune nourriture qui n'a pas été préparée au service de garde ne sera tolérée à l'intérieur (déjeuner, gâteaux de fête, biscuits, bonbons etc.). Lors des fêtes (Halloween, Noël, Pâques, etc.), l'éducatrice qui offre des bonbons aux enfants doit vérifier la liste des ingrédients pour s'assurer que ceux-ci sont sans danger pour l'ensemble des enfants de son groupe. Lors de la fête d'Halloween, les bonbons ramassés durant la cueillette dans le complexe G sont apportés à la maison et la décision de les offrir ou non à leur enfant revient aux parents.

Les gâteaux de fête sont préparés au service de garde qui doit s'assurer qu'il n'y ait aucune trace de noix ou d'arachides tout en tenant compte des autres types d'allergies présents au service de garde.

10- PROCÉDURE À SUIVRE EN CAS DE RÉACTION ANAPHYLACTIQUE

Enfants connus à risque d'anaphylaxie : suivre le plan d'urgence prévu par le médecin, ou:

- Administrer immédiatement l'adrénaline dès les premiers symptômes (même légers) lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène.
- L'injection se fait dans le muscle de la cuisse, sur le côté extérieur, légèrement vers l'avant.
- Faire coucher l'enfant sur le dos (ou l'asseoir avec les jambes surélevées, en cas de difficulté respiratoire - ou coucher sur le côté, lors de vomissements). Ne pas tenter de bouger l'enfant ou de le lever.
- Si deux adultes sont présents, le second devrait immédiatement contacter la console. Si l'intervenant est seul, il faut retarder l'appel (après l'injection d'adrénaline).
- Contacter la console de l'édifice si la réaction se produit au CPE sinon faire le 911. Dites qu'un enfant fait une réaction anaphylactique et demander une ambulance immédiatement.
- Une deuxième (et dernière) dose peut être donnée cinq (5) minutes après la première dose si l'état de l'enfant s'est aggravé (des signes ou symptômes s'additionnent) ou dix minutes après la première dose si l'état de l'enfant ne s'est pas amélioré (les signes ou symptômes sont de même intensité ou gravité) et que les secours ne sont pas encore

sur place. Une respiration laborieuse ou une perte de connaissance de l'enfant sont des signes que la réaction n'est pas maîtrisée.

- Noter le nombre de doses et l'heure d'administration, ainsi que l'évolution des signes et des symptômes.
- Faire transporter l'enfant en ambulance au centre hospitalier le plus près et l'accompagner.
- Aviser les parents ou les responsables de l'enfant.

Après l'injection

Une supervision médicale, en milieu hospitalier, est absolument nécessaire, le plus tôt possible après l'injection d'adrénaline, même si les symptômes sont légers ou se sont atténués, et ce, pour un minimum de quatre (4) à huit (8) heures après l'injection. Certaines personnes peuvent avoir besoin d'injections supplémentaires et de certains traitements de soutien (autres médicaments, oxygène, etc.), les symptômes pouvant réapparaître plusieurs heures après l'exposition initiale à l'allergène.

Autres médicaments

Il ne faut pas utiliser les antihistaminiques ou les médicaments pour l'asthme comme traitement de première ligne afin de contrecarrer une réaction anaphylactique. Ils peuvent être utilisés comme médicaments secondaires ou supplémentaires après l'adrénaline, mais, à eux seuls, ils ne peuvent rien contre la réaction anaphylactique.

Confusion entre asthme et allergie

Pour une réaction asthmatique, l'adrénaline (Epipen ou Twinject) demeure un choix judicieux. Donc, lorsqu'on observe des difficultés respiratoires importantes et subites chez une personne à risque d'anaphylaxie soupçonnée d'avoir été en contact avec un allergène, il faut, de préférence, utiliser l'auto-injecteur d'adrénaline.

Enfants non connus à risque d'allergie

Suite à l'évaluation primaire de la situation, si un enfant non reconnu comme étant allergique semble victime d'une réaction allergique, appeler immédiatement la console. Si disponible, l'adrénaline peut être administrée, si trois conditions sont présentes:

- une cause (présence d'un stimulus ayant déclenché la réaction);
- la présence de signes et symptômes d'une réaction allergique grave;
- vous êtes en lien avec le service d’urgence 9-1-1 qui vous conseille d’agir.

11- MOT DE LA FIN

Réfléchir à la mise en place de procédures assurant la protection des enfants allergiques est un processus nécessaire, malgré la complexité de certaines situations. Il s'agit d'une démarche de groupe où le partenariat exige le partage des responsabilités. Ainsi, ni le parent, ni l'éducatrice, ni la responsable de l'alimentation, ne seront désormais seuls à prendre des décisions et, surtout, ne ressentiront pas le poids de l'isolement, lors de cas litigieux. La mise en œuvre d'une politique pour les enfants ayant des restrictions alimentaires donne à notre service de garde la possibilité de renforcer ou de créer des liens avec ses partenaires naturels, pour la sécurité, la santé et le bien-être de chacun des enfants.

En plus de clarifier les rôles et les responsabilités de chacun, un protocole sur les allergies et intolérances alimentaires permet à tous les enfants de s'épanouir, au sein d'un groupe où les différences sont respectées. C'est l'occasion pour nous de montrer concrètement à l'enfant à quel point sa santé, sa sécurité, son bien-être et surtout sa vie nous tiennent à cœur. Se doter de procédures internes, les faire connaître, les mettre en application, les mettre à jour et les intégrer aux pratiques, voilà la méthode la plus efficace de nous assurer que tous, nous soyons prêts à reconnaître, à traiter et surtout à prévenir les réactions alimentaires dans nos milieux.

Centre de la petite enfance La Grimace

ANNEXE A

FICHE NOMINALE DE L'ENFANT AVEC RESTRICTIONS ALIMENTAIRES

Une version personnalisée de ce document sera affichée dans la cuisine, dans le local de l'enfant et à tout autre endroit jugé opportun par le personnel.

Nom de l'enfant :

Éducatrice titulaire : _____
Groupe : _____
RSG en milieu familial : _____

PHOTO

CONDITIONS PARTICULIÈRES :

☐ **Allergique à :** _____
☐ Intolérant à : _____
☐ Asthme (personne plus à risque lors d'allergie)
☐ Médication (voir plus bas)

ALIMENTS À ÉVITER LORS D'ALLERGIE ALIMENTAIRE

LES 9 PRINCIPAUX ALLERGÈNES

Éviter toute trace des aliments suivants (cochez)	Sources possibles
☐ Arachide ☐ Noix ☐ Lait ☐ Œuf ☐ Soja ☐ Blé ☐ Sésame ☐ Poisson ☐ Crustacés ☐ Mollusques ☐ Sulfites ☐ Autres (Compléter la section « Autres allergènes »)	

AUTRES ALLERGÈNES

Pour tout aliment autre que les 9 principaux allergènes, compléter le tableau suivant :

Allergène : _____

Autres noms utilisés pour cet allergène dans le commerce (retrouvés dans les listes d'ingrédients), si nécessaire utiliser une autre feuille et la brocher avec cette feuille-ci.

_____

_____

Dans quoi le retrouve-t-on régulièrement?_____

Dans quoi le retrouve-t-on caché?_____

Par quoi le remplacer?_____

SYMPTÔMES À SURVEILLER (COCHEZ)

☐ **La peau** – démangeaisons, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure ;

☐ **Les yeux** – démangeaisons, rougeur, larmoiement, enflure ;

☐ **Le nez** – écoulement, éternuements, démangeaisons, congestion ;

☐ **La gorge** – démangeaisons, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque ;

☐ **Les poumons** – toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficile, sifflements, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine ;

☐ **Le coeur et la circulation** – teint pâle ou bleuté, perte de conscience, étourdissement, vertige ;

☐ **Le système digestif** – nausées, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée ;

☐ **Autres** – mal de tête, anxiété, peur de mourir de façon imminente, sentiment de détresse.

PLAN D'INTERVENTION LORS D'UNE RÉACTION ALLERGIQUE

☐ **Plan individualisé**	☐ **Risque d'anaphylaxie**
	1. **Administrez immédiatement l'adrénaline** (Epipen ou Twinject) dès les premiers symptômes lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène. Administrez une deuxième dose après 10-15 minutes ou avant si les symptômes persistent ou s'aggravent. 2. **Appelez la console.** Dites que l'enfant fait une réaction allergique et demandez une ambulance. 3. **Rendez-vous à l'hôpital le plus proche,** même si les symptômes sont légers ou se sont atténués. 4. **Communiquez avec une personne à aviser en cas d'urgence.**

MÉDICATION

Médicament	Date de péremption	Dose	Où le trouver	Quand le donner

GESTION DE L'ALLERGÈNE

À la maison

☐ L'aliment ne rentre pas à la maison

☐ On le cuisine, MAIS n'est pas donné à _____

Au service de garde

☐ Retirer l'aliment du groupe

☐ Servir l'aliment dans le groupe, mais pas à _____

☐ Réintégrer l'aliment dans le groupe (date : _____)

Signature du parent : _____ Date : _____

Dernière mise à jour : _____

Centre de la petite enfance La Grimace

ANNEXE B

CERTIFICAT MÉDICAL : RÉACTIONS ALIMENTAIRES (SVP écrire lisiblement)

Nom et prénom de l'enfant :
Date de naissance :

RECOMMANDATIONS MÉDICALES (à remplir par le médecin)

Je recommande d'éviter les éléments suivants :
Cochez s'il s'agit (A) d'allergie, (IA) d'intolérance alimentaire ou de (MP) mesure préventive.

	Aliments	Réactions
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____

	Médicaments	Réactions
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____

	Environnement	Réactions
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____
A ☐ IA ☐ MP ☐	_____	_____

SYMPTÔMES À SURVEILLER (COCHEZ)

☐ **La peau** – démangeaisons, sensation de chaleur et rougeur, urticaire, enflure ;
☐ **Les yeux** – démangeaisons, rougeur, larmoiement, enflure ;
☐ **Le nez** – écoulement, éternuements, démangeaisons, congestion ;
☐ **La gorge** – démangeaisons, enflure, serrement, difficulté à avaler, modification de la voix, voix rauque ;
☐ **Les poumons** – toux, respiration bruyante, respiration rapide et difficile, sifflements, essoufflement, douleur ou serrement à la poitrine ;
☐ **Le coeur et la circulation** – teint pâle ou bleuté, perte de conscience, étourdissement, vertige ;
☐ **Le système digestif** – nausées, vomissements, douleurs ou crampes, diarrhée ;
☐ **Autres** – mal de tête, anxiété, peur de mourir de façon imminente, sentiment de détresse.

PLAN D'INTERVENTION LORS D'UNE RÉACTION ALLERGIQUE EN MILIEU DE GARDE

☐ **Plan individualisé**	☐ **Protocole pour risque d'anaphylaxie**
☐ **Voir feuille annexée** _____ _____ _____ _____ _____ _____	1. **Administrez immédiatement l'adrénaline** (Epipen ou Twinject) dès les premiers symptômes lorsqu'il y a eu ou qu'on soupçonne qu'il y a eu contact avec un allergène. Administrez une deuxième dose après 10-15 minutes ou avant si les symptômes persistent ou s'aggravent. 2. **Appelez la console.** Dites que l'enfant fait une réaction allergique et demandez une ambulance. 3. **Rendez-vous à l'hôpital le plus proche,** même si les symptômes sont légers ou se sont atténués. 4. **Communiquez avec une personne à aviser en cas d'urgence.**

PRESCRIPTION MÉDICALE

Médicament	**Dose**	**Voie d'administration**	**Quand le donner**

Port du bracelet médical recommandé : Oui ☐ Non ☐

Disponibilité de l'auto-injecteur recommandée : Oui ☐ Non ☐

Nom du médecin : _____ Date : _____

Signature : _____

Adresse : _____
_____
_____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

ANNEXE C

FORMULAIRE D'AUTORISATION POUR L'ADMINISTRATION D'UN MÉDICAMENT

(autres que : l'acétaminophène, crème solaire, onguent pour le siège à base de zinc, salinex, insectifuge et la lotion calamine)

J'autorise le personnel désigné du Centre de la petite enfance la Grimace à

donner à _____ le médicament _____
(Nom et prénom du l'enfant) *(Nom du médicament)*

prescrit par _____ selon la posologie suivante : _____
(Nom du médecin)

_____ Présentation : _____

Date d'expiration du produit : _____

Durée et validité de l'autorisation :_____

Signature du titulaire de l'autorité parentale : _____

REGISTRE D'ADMINISTRATION DU MÉDICAMENT

DATE	NOM DU MÉDICAMENT	POSOLOGIE	HEURE ADMINISTRÉE	SIGNATURE DE LA PERSONNE QUI L'A ADMINISTRÉ	INITIALES DU PARENT

ANNEXE D

PREMIÈRE COMMUNICATION AVEC LES PARENTS

Allergies ou intolérances alimentaires dans notre service de garde

Le CPE La Grimace a adopté, en septembre 2008, une politique d'intégration des enfants présentant des allergies ou des intolérances alimentaires. Que votre enfant soit ou non dans cette situation, il est de notre devoir de vous informer des procédures qui sont mises en place pour assurer la sécurité de ces enfants. Veuillez noter que le CPE La Grimace rencontrera prochainement, en présence de l'éducatrice et de la responsable de l'alimentation, les parents des enfants allergiques pour connaître leurs besoins spécifiques. Nous profiterons également de la première rencontre avec l'ensemble de nos parents utilisateurs pour faire le point sur notre politique d'intégration.

D'abord, le CPE La Grimace verra à ce que le parent d'un enfant allergique ou présentant une intolérance alimentaire fournisse les formulaires ou documents essentiels à la sécurité de son enfant. Ainsi, le CPE demandera au parent de fournir les médicaments d'urgence et la prescription du médecin, qui seront conservés dans le local de l'enfant allergique ou dans un sac à la taille. Le parent devra remplir une fiche d'identification de l'enfant avec une photographie récente, la liste de ses restrictions alimentaires et les mesures à prendre en cas de réaction allergique. Il devra signer une autorisation écrite pour que le CPE La Grimace puisse, au besoin, utiliser le médicament prescrit. Une autorisation lui sera également demandée, afin que le CPE puisse afficher la photographie et la fiche nominale de l'enfant à tout endroit qui sera jugé nécessaire : dans son local, dans la salle du personnel, dans la cuisine, etc.

Parmi les mesures qui seront prises à l'intérieur du CPE, précisons qu'une fiche globale de toutes les allergies et intolérances alimentaires présentes dans notre milieu se retrouvera dans la salle du personnel de même que dans la cuisine. Un code de couleurs sera attribué à l'enfant allergique ou intolérant. Il aura également sa propre vaisselle de couleur blanche. L'enfant mangera toujours dans cette vaisselle, afin que son allergie soit bien identifiée, marquant ainsi une différence visible entre son matériel et celui des autres enfants. Les aliments de l'enfant seront préparés avant ceux du reste du service de garde afin d'éviter de les contaminer.

Il se peut, évidemment, que de nouvelles allergies apparaissent en cours d'année. Ainsi, si tel était le cas, nous les afficherons au-dessus du babillard de la salle du personnel durant deux semaines afin de permettre à tous les membres du personnel d'en prendre connaissance. Vous êtes donc priés de nous avertir de tout changement qui se produirait chez votre enfant, en matière d'allergies et d'intolérances alimentaires.

Toutes ces mesures sont prises par l'ensemble de l'équipe et nécessitent la participation de tous les parents. Ainsi, nous vous demandons de ne jamais apporter de nourriture de l'extérieur, et ce, en aucun cas et en aucun temps.

Centre de la petite enfance La Grimace

ANNEXE E

LETTRE-TYPE AUX PARENTS DU SERVICE DE GARDE

- Nourriture apportée de la maison -

Chers parents,

En tant qu'établissement se préoccupant du bien-être et de la santé des enfants, nous tenons, par la présente, à vous aviser de notre volonté de nous conformer aux recommandations médicales concernant les allergies alimentaires, particulièrement celles relatives **aux arachides et aux noix.**

Comme certains enfants qui fréquentent notre établissement sont gravement allergiques, nous demandons votre collaboration pour respecter la consigne de n'apporter **aucun aliment** de la maison au service de garde.

De plus, après le déjeuner de votre enfant à la maison, nous vous invitons à laver ses mains et sa bouche à l'eau et au savon et à vous assurer de la propreté de ses vêtements, particulièrement s'il a mangé du beurre d'arachide ou un aliment contenant des arachides. Ces mesures visent avant tout à procurer un environnement sécuritaire aux enfants allergiques car même une infime quantité d'arachides ou de noix peut engendrer de très graves réactions.

Nous comprenons que ces mesures pourraient vous occasionner des inconvénients. C'est pourquoi nous voulons vous exprimer, au nom de ces enfants, notre reconnaissance et notre appréciation.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part.
Nous vous remercions de votre collaboration.

_____

Isabelle Simard
Directrice

Centre de la petite enfance La Grimace

ANNEXE F

MÉMO / Rencontre avec le parent

NE PAS OUBLIER…	**FAIT**
Demander les médicaments d'urgence accompagnés du certificat médical dûment rempli et signé par le médecin.	
Faire remplir la fiche d'identification sur laquelle il y a une photographie récente de l'enfant, la liste de ses allergies ainsi que les mesures à prendre en cas de réaction allergique.	
Faire signer les autorisations écrites afin de permettre à l'établissement d'administrer les médicaments d'urgence.	
Prévoir le rangement de l'auto-injecteur et/ou de l'antihistaminique (Benadryl, etc.) dans un endroit facilement et rapidement accessible, en tout temps, par tous les membres du personnel.	
Faire remplir le tableau sur les aliments déjà intégrés.	
Discuter du menu, faire approuver les plats sécuritaires, vérifier les ingrédients. Prévoir des repas spéciaux pour toutes les allergies alimentaires, y compris la maladie coeliaque (mais pas nécessairement pour les intolérances).	
Vérifier la date de péremption de l'Epipen.	

ANNEXE G

RAPPEL AUX PARENTS D'ENFANTS ALLERGIQUES

Mise à jour des fiches d'allergies

Nom de l'enfant : _____

Nous sommes à mettre à jour les fiches des allergies et des intolérances.
Nous constatons que, dans le dossier de votre enfant, il nous manque :

_____

_____

_____

Nous vous demandons de nous l'apporter d'ici le _____ .

Nous aurions besoin d'une confirmation à l'effet que l'état de santé de votre enfant est inchangé quant à ses allergies depuis _____, date de votre dernière confirmation écrite. Merci de nous faire parvenir votre confirmation avant le _____.

Si vous avez des questions ou des commentaires, n'hésitez pas à nous en faire part.

Nous vous remercions de votre collaboration.

_____

Isabelle Simard
Directrice

ANNEXE H

FORMULAIRE DE CONSENTEMENT

Renseignements confidentiels

Nom de l'enfant :
_____

Je consens à ce que le CPE La Grimace communique avec le professionnel de la santé qui a signé le certificat médical (*annexe B*).

J'autorise le CPE La Grimace à divulguer certains renseignements confidentiels concernant mon enfant

_____

(nom de l'enfant, son allergie ou intolérance et la médication requise).

Des moyens visuels, tels que les fiches d'identification, doivent être utilisés pour s'assurer que tous les intervenants puissent facilement les consulter. J'autorise donc le CPE La Grimace à diffuser la photo de _____à l'intérieur du service de garde :

- à la cuisine;
- dans la salle du personnel;
- dans le local de l'enfant;
- à tout autre endroit que le service de garde jugera opportun.

Ces consentements sont valides jusqu'à la fin de fréquentation de mon enfant au CPE La Grimace.

Je déclare que tous les renseignements fournis concernant mon enfant et son (ses) allergie(s) sont, autant que je sache, exacts et complets, et je m'engage à informer, par écrit, le CPE La Grimace de tout changement concernant l'état de santé de mon enfant.

Signature du parent _____ Date _____

Centre de la petite enfance La Grimace

ANNEXE I

TABLEAU D'INTÉGRATION DES ALIMENTS

À compléter / Ajouter des aliments, si nécessaire.

Le CPE La Grimace ne peut assumer seul la responsabilité de l'intégration des aliments chez votre enfant. Nous croyons fermement qu'une intégration sécuritaire ne peut se faire qu'à la maison. Nous vous demandons donc d'apposer vos initiales à chaque aliment que vous avez déjà intégré à l'alimentation de votre enfant et dont il n'a fait aucune réaction.

Nom de l'enfant :

Initiales	Nom de l'aliment	Initiales	Nom de l'aliment
Céréales		***Viandes et substituts***	
	Riz		Agneau
	Avoine		Poulet et autres volailles
	Soya		Veau
	Mixtes		Boeuf
	Seigle		Porc
	Maïs		Foie
	Épeautre		Poisson blanc
	Sarrasin		Poisson rose
	Millet		Blanc d'œuf
			Jaune d'œuf
			Tofu
Légumes			
	Courges		
	Carottes		
	Pois verts	***Produits laitiers***	
	Maïs		
	Haricots jaunes		Lait
	Haricots verts		Fromage
	Brocoli		Crème
	Patates sucrées		Beurre
	Pommes de terre		Yogourt
	Chou-fleur		
	Navet		
	Chou		
	Betteraves		
	Champignons		
	Tomates	***Légumineuses***	
	Rutabaga		
	Poivron		Arachides
	Aubergine		Lentilles
	Poireau		Haricots rouges
	Céleri		Fèves de Lima
	Oignon		Pois chiches
	Épinards		Haricots rouge foncé
	Concombres		Doliques à oeil noir
	Pois mange-tout		Haricots romains
	Rabiole		Fèves germées

	Laitue		
	Panais		
	Asperge		
	Avocat		

Initiales	Nom de l'aliment	Initiales	Nom de l'aliment
Fruits		***Graines***	
	Canneberges		Tournesol
	Pommes		Sésame
	Poires		Pavot
	Pêches		
	Bananes		
	Abricots		
	Ananas		
	Raisins		
	Oranges	***Noix***	
	Rhubarbe		
	Kiwis		Noix de Grenoble
	Clémentines		Pacanes
	Dattes		Pistaches
	Bleuets		Cachous
	Papayes		Amandes
	Fruits de la passion		
	Melon miel		
	Mangue		
	Cantaloup		
	Fraises		
	Framboises		
	Mûres		
	Noix de coco		
	Citron		
	Clémentines		
	Nectarine	***Autres***	
	Pruneau		
			Sirop d'érable
			Mélasse
			Miel
			Chocolat
			Algues
			Jus de légumes
			Caroube

Signature du parent : _____ Date : _____

SECTION À REMPLIR SEULEMENT SI TOUS LES ALIMENTS SONT INTÉGRÉS

Suite à la lecture de la liste des aliments, je vous avise que mon enfant a déjà intégré tous les aliments énoncés.

Signature du parent : _____ Date : _____

Périodiquement, nous vous demanderons de mettre à jour ces données.

Merci !

ANNEXE J

RÈGLEMENT SUR LES SERVICES DE GARDE ÉDUCATIFS À L'ENFANCE

MÉDICAMENTS, PRODUITS TOXIQUES ET PRODUITS D'ENTRETIEN

§ 1. Administration, étiquetage et entreposage des médicaments

116. Le prestataire de services de garde doit s'assurer qu'aucun médicament n'est administré à un enfant sans l'autorisation écrite du parent et d'un membre du Collège des médecins du Québec. Dans le cas d'un médicament prescrit, les renseignements inscrits par le pharmacien sur l'étiquette identifiant le médicament font foi de l'autorisation du médecin.

Nonobstant le premier alinéa, de l'acétaminophène peut être administré et de l'insectifuge être appliqué à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'ils le soient conformément au protocole prévu à l'annexe II. Des gouttes nasales salines et solutions orales d'hydratation peuvent être administrées et de la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, de la lotion calamine et de la crème solaire peuvent être appliquées à un enfant sans autorisation médicale, pourvu qu'elles le soient avec l'autorisation écrite du parent.

D. 582-2006, a. 116.

117. Seule la personne désignée à cette fin, par écrit, par le prestataire de services de garde, la personne qui la remplace en cas d'urgence ou la remplaçante occasionnelle peut administrer un médicament à un enfant.
D. 582-2006, a. 117.

118. Sauf pour l'acétaminophène, les solutions orales d'hydratation, l'insectifuge, la lotion calamine, la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc et la crème solaire, le prestataire de services de garde doit s'assurer que seul un médicament fourni par le parent puisse être administré à un enfant. L'étiquette du contenant de ce médicament doit indiquer le nom de l'enfant, le nom du médicament, sa date d'expiration, sa posologie et la durée du traitement.
D. 582-2006, a. 118.

119. Sauf pour la crème solaire et la crème pour le siège à base d'oxyde de zinc, le prestataire de services de garde doit s'assurer que l'administration d'un médicament à un enfant est consignée au registre tenu à cette fin par la personne qui l'a administré. À ce registre doivent être inscrits le nom de l'enfant, le nom du médicament ainsi que la date et l'heure auxquelles il a été administré, la quantité administrée et la signature de la personne qui l'a administré.
D. 582-2006, a. 119.

120. Le prestataire de services doit s'assurer que les médicaments sont étiquetés clairement et entreposés, dans un espace de rangement réservé à cette fin hors de la portée des enfants, à l'écart des denrées alimentaires, des produits toxiques et des produits d'entretien. Le titulaire d'un permis doit tenir cet espace de rangement sous clé.

Nonobstant le premier alinéa, les solutions orales d'hydratation, les gouttes nasales salines, les crèmes pour le siège, les crèmes solaires et l'auto-injecteur d'épinéphrine n'ont pas à être entreposés sous clé et les solutions orales d'hydratation n'ont pas à être conservées à l'écart des denrées alimentaires. De plus, la responsable d'un service de garde en milieu familial doit entreposer les médicaments à l'usage des enfants qu'elle reçoit séparément des autres médicaments utilisés dans la résidence où elle fournit le service.
D. 582-2006, a. 120.